



COMMUNE DE ST-BARTHELEMY  
Municipalité

## DECISION DE LA MUNICIPALITÉ

Dans sa séance du 10 décembre 2025 la Municipalité de St-Barthélemy a décidé :

D'augmenter la taxe d'évacuation et d'épuration des eaux à CHF 3.50 HT par mètre cube d'eau, ceci dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Cette décision a été prise, après consultation du Surveillant des prix, pour équilibrer le service des eaux et d'épuration.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :



V. Pirrello

La Secrétaire :



S. Barbosa



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour constitutionnelle. Le recours doit s'exercer par écrit dans les 20 jours dès la publication de la décision attaquée au pilier public.*

St-Barthélemy, le 10 décembre 2025